

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0821

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Avenue Ramboz - Vallée de la chimie - Travaux de requalification de l'avenue - Première tranche - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'organisation territoriale - Urbanisme territorial sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet la demande d'individualisation d'autorisation de programme pour réaliser une première tranche de travaux d'aménagement de l'avenue Ramboz à Saint Fons.

L'avenue Ramboz, située entre le pont de Pierre Bénite et le boulevard urbain sud, à l'ouest de l'autoroute A 7, présente actuellement des caractéristiques peu urbaines favorisant des vitesses élevées dans la mesure où elle longe l'autoroute. Des accidents mortels sont survenus dans cette avenue à l'entrée-sortie de l'usine Rhodia Belle Etoile.

Aussi, pour réduire la vitesse des véhicules et améliorer la qualité de cette voirie, une première tranche de requalification est envisagée avec la réalisation d'un rond-point au droit de l'entrée de l'usine et la plantation d'arbres d'alignement.

Le projet a été étudié en accord avec la direction de l'usine et la commune de Saint Fons. Il répond à la fois aux exigences routières et aux contraintes particulières de fonctionnement de l'usine et de circulation des poids lourds et convois exceptionnels.

L'estimation financière de l'opération est de 550 000 € TTC.

Elle comprend, en plus des travaux de voirie, les études de maîtrise d'œuvre, les sondages, les travaux de récolement et la mission OPC.

Elle comprend également l'acquisition foncière à la société Rhodia d'une bande de terrain le long de l'avenue entre l'entrée de l'usine et le boulevard urbain sud, nécessaire à la réalisation de plantations d'arbres à hautes tiges. Cette acquisition se fera contre travaux en nature à l'entrée de l'usine d'une valeur équivalente.

Le coût du déplacement de la clôture n'est pas compris dans cette première tranche de travaux.

Les travaux feront l'objet d'une procédure d'appel d'offres et pourraient être réalisés en 2003 et 2004.

Circuit décisionnel : avis favorable du multipôle lors de sa réunion le 23 septembre 2002 et du bureau restreint le 7 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études, des travaux et l'acquisition foncière nécessaires à la 1ère tranche de requalification de l'avenue Ramboz à Saint Fons, pour un coût total prévisionnel de 550 000 € TTC.

2° - L'opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique pour un montant de 550 000 € en dépenses répartis selon l'échéancier de crédits de paiement suivant : 150 000 € en 2003 et 400 000 € en 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,